



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JUIN 2011

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

ADMINISTRATION GENERALE

1. Récupération des frais de nettoyage et de désinfection d'une habitation. Décision.

Suite à la plainte de plusieurs riverains relative à un manque de salubrité de l'immeuble sis Porte de Gand, 11 à 7804 REBAIX, propriété de Mme CORNEZ, une patrouille de la Police d'Ath est dépêchée sur place le 3 décembre 2006.

En date du 4 décembre 2006, un rapport de Police a été établi faisant constat d'un état d'insalubrité indescriptible de l'habitation.

En date du 14 décembre 2006, une visite de prévention dudit immeuble a été effectuée par les Services Incendie et Logement.

Le rapport du Service Incendie faisait état d'un nombre important de débris en tous genres sur une épaisseur de plusieurs dizaines de centimètres et ce sur toute la surface de l'habitation, du rez-de-chaussée et du premier étage.

Sur base de ce rapport, un arrêté ordonnant d'effectuer des travaux d'évacuation, de nettoyage et de désinfection a été pris et ce le jour même.

En sa séance du 16 mars 2007, le Collège décide de faire procéder au nettoyage de l'immeuble par la Régie communale et d'imputer la facture à la propriétaire.

Les Services communaux se sont rendus sur place le 18 avril 2007.

Au vu des risques sanitaires encourus par les ouvriers présents et le matériel dont ils disposaient, il a été décidé, en concertation avec Monsieur l'Echevin des Travaux et Monsieur le Secrétaire communal f.f., d'arrêter les travaux.

En sa séance du 6 août 2007, le Collège désignait l'entreprise AB Pro Kill en qualité d'adjudicataire.

En octobre 2007, l'entreprise AB PROKILL a procédé au nettoyage et à la désinfection dudit immeuble.

La facture de l'entreprise est parvenue à la Ville le 17/10/2007.

En date du 20 novembre 2007, une invitation à payer a été expédiée à Mme CORNEZ.

En assurant le suivi de différents dossiers, il est apparu qu'aucune suite n'avait été donnée. Un rappel fut signifié à la propriétaire, en date du 2 juin 2010, là aussi sans réponse.

Un deuxième rappel fut envoyé le 6 juillet 2010. Le 7 septembre 2010, elle a été mise en demeure d'honorer cette facture avant le vendredi 24 septembre 2010, et ce afin de clôturer son dossier. Une nouvelle fois ce courrier restait sans suite.

En sa séance du 15 octobre 2010, le Collège décide de récupérer la totalité des débours investis pour joindre l'objectif de désinfection d'un logement qui en jouxte d'autres.

INTERCOMMUNALES

2. I.G.R.E.T.E.C.

Assemblée générale ordinaire du 28/06/2011.

Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2010.

Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2010.

In House – Tarifs de vente et de location de GEISICA, logiciel Gestion Informatisée des Sinistres et Contrats d'Assurance.

3. I.P.F.H.

Assemblée générale ordinaire du 28/06/2011.

Comptes annuels arrêtés au 31/12/2010.

Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration et au Réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2010.

POLICE LOCALE

4. Déclaration de vacance d'un emploi d'Inspecteur principal de police. Second appel. Décision.

DOMAINE COMMUNAL

5. Contrat de commodat pour parcelle sise à Mainvault et cadastrée section B n°229T. Décision.

La Ville est propriétaire de la parcelle sise à Mainvault et cadastrée section B n°229T d'une contenance cadastrale de 35 ares 01ca.

Ce terrain est situé à côté de l'école communale et juste à l'arrière de la plaine de jeux.

Monsieur José Dubuisson souhaite occuper une partie de ce terrain (arrière plaine de jeux).

Il s'engage à entretenir la parcelle en bon père de famille.
Il serait donc préférable d'établir un contrat de commodat (qui est une formule de substitution au bail à ferme).

- 6. Bail commercial relatif au rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue de Gand n°12 à Ath. Avenant. Décision.**
- 7. Echange de parcelles sises au lieu-dit « Chapitre » à Moulbaix. Décision définitive.**
- 8. Aliénation d'une parcelle de terrain sise Chemin du Vieux Ath. Décision définitive.**
- 9. Cession gratuite en faveur de la Ville d'une plaine de jeux, d'un parking et d'une zone de recul à Houtaing. Décision.**

La Société Wallonne du Logement transmet un dossier de régularisation de cession gratuite à la Ville d'Ath des parcelles cadastrées section A n°364V,364Y/pie, 364B2/pie d'une contenance totale mesurée de 7a 53ca11dm² constituant la plaine de jeux(363,50m²), le parking(376m²) et la zone de recul(13,61m²), sis rue de l'Abreuvoir à Houtaing.

- 10. Aliénation de l'immeuble sis rue du Grand Pont, 2 à Ath dit « Le Casino ». Décision formelle.**

En séance du 4 février 2011, le Conseil communal a décidé de vendre l'immeuble sis rue du Grand Pont n°2 à Ath dit « le Casino », dans le cadre d'une vente de gré à gré avec publicité, au prix minimum de 260.000€ diminué du salaire de négociation du notaire égal à 2% du prix de vente.

Plusieurs visites ont eu lieu mais aucune offre déposée n'atteint le prix minimum fixé par l'estimation réalisée à l'époque par un Notaire.

Une offre est limitée à 240.000 €. Elle prévoit d'aménager sur le site une surface commerciale.

La seconde est parvenue au montant de 244.000 € et elle rejoint les objectifs de la Ville : inscrire sur ces terrains, à l'emplacement du bâtiment démolit et de sa zone de stationnement, des logements moyens et de standing au nombre de +/- 15 appartements de une, deux et trois chambre(s).

Ce souhait visé est d'amener, au Centre-Ville, à quelques dizaines de mètres de la gare, des écoles et des autres services, des ménages au statut socio-économique différent, assurant ainsi une mixité dans ce petit quartier.

- 11. Aliénation de l'immeuble sis Place d'Isières, 44. Décision formelle.**

En séance du 4 février 2011, le Conseil communal a décidé de vendre de gré à gré au plus offrant l'immeuble sis Place d'Isières, 44 à 7822 ISIERES, cadastré : ATH/4ème Div/S° C n° 177/C pour une contenance en superficie de 3 a 05 ca, au prix minimum de 42.000,00 €, diminué du salaire de négociation du notaire égal à 2% du prix de vente.

Plusieurs acquéreurs potentiels ont visité le bien susdit mais la Ville n'a reçu aucune offre à ce prix minimum.

Cet immeuble, dans un état de délabrement avancé, est destiné à être démolit dans son entièreté. Certaines assises de maçonnerie du conduit de fumée sont déchaussées et l'ensemble de la construction a subi des tassements différentiels mettant en péril la stabilité de la construction.

A dater de ce jour, la Ville n'a reçu qu'une offre au montant de 32.500,00 € sur laquelle l'objectif de l'investisseur est d'y ériger un ou deux logements de qualité.

Monsieur le Notaire BARNICH, prenant en considération la nécessité de démolir l'ensemble existant avant de le viabiliser, a revu son estimation, qui était de 40.000,00 € au montant de 32.000,00 €.

Il est à rappeler que ce bâtiment, acquis depuis le 29 février 2008 pour un montant de 40.000,00 € (frais en sus), n'a jamais été occupé ni transformé.

Il convient de vendre cet immeuble qui n'a jamais rien rapporté à la Ville, ni en loyer, ni en précompte.

Afin de respecter la législation, il est indispensable, sur base de l'argumentation du notaire, de maintenir la vente de gré à gré avec publicité et de limiter cette période à 45 jours.

FINANCES COMMUNALES

12. Remboursement emprunt CRAC n°2708 pour un montant de 181.950,66 € (situation au 01/01/2011). Approbation.

13. Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2011. Services ordinaire et extraordinaire. Approbation.

Au niveau du service ordinaire, on constate que la seconde modification budgétaire de l'exercice 2011, a été clôturée avec un boni à l'exercice propre de 4.392,61 €.

Les crédits relatifs aux dépenses du service ordinaire ont été revus à la hausse à concurrence de 352.821,90 € (1.110.068,02 € - 757.246,12 €). Les principales modifications apportées aux crédits ordinaires de dépenses sont :

- l'adaptation des crédits liés aux dépenses de personnel prenant en compte l'application d'un nouvel index à partir du 01/06/2011 ainsi que les variations positives et négatives au niveau du personnel communal au premier semestre 2011. L'impact financier global des crédits de personnel s'élève à 26.946,39 €.
- l'adaptation des crédits liés aux dépenses de fonctionnement et de transfert, revus à la hausse pour un montant total de 322.150,13 € dont 25.000 € dédiés aux dépenses d'énergie et d'eau.
- l'adaptation des crédits relatifs aux dépenses de dette suite aux modifications apportées au service extraordinaire. On constate une diminution de 3.725,28 € des charges de dette à l'ordinaire conséquence d'une réduction des investissements budgétés, attitude qu'encourage le Receveur communal pour réduire à terme la charge de la dette globale de la dette.

Les crédits relatifs aux recettes du service ordinaire ont été revus à la hausse à concurrence de 356.617,70 €. La principale modification apportée aux crédits ordinaires de dépenses a été réalisée au niveau des additionnels à l'IPP pour lesquels la Ville a reçu du SPF Finances une réestimation de l'ordre de 232.955,25 €.

N'ayant pas, au cours de cette modification budgétaire, adapté le mode de financement du service ordinaire, restent d'actualité les remarques émises lors de la réalisation du budget initial 2011.

Au niveau du service extraordinaire, on constate que la seconde modification budgétaire de l'exercice 2011, a été clôturée avec un boni à l'exercice propre de 180.119 €. Les crédits de dépenses ont été diminués de 312.997,65 € pour atteindre le montant total de dépenses à de 12.894.621,33 €. Le Receveur attire l'attention sur le fait que dans un souci de prendre en compte les remarques du CRAC et de la Tutelle, le mode de financement de certains investissements initialement financés par fonds de réserve extraordinaire a été adapté pour respecter les prescriptions de la circulaire budgétaire.

14. Marché de financement des emprunts prévus au budget 2011 de la Ville, de la Zone de police et du C.P.A.S. Conditions de reconduction du marché. Approbation.

Le Conseil communal a voté le budget extraordinaire pour l'exercice 2011 et fixé ainsi le programme d'investissements pour l'année. Il a ensuite décidé d'adopter les cahiers de modifications budgétaires qui lui ont été soumis à ce jour.

Il est prévu qu'une partie de ces investissements soient financés par voie d'emprunts. Il convient donc de pourvoir aux besoins en financement pour exécuter ce plan. Comme l'an dernier, il est prévu d'inclure dans un marché unique les emprunts destinés à financer les investissements de la Zone de police, du Centre public d'action sociale et ceux de la Ville.

15. Règlement sur la tarification des prestations du Service Incendie. Approbation.

Le service logement programme régulièrement des visites de prévention incendie pour les logements multiples et collectifs. Ces visites de prévention sont réalisées par les Officiers du Service Incendie. Ces visites représentent un coût significatif pour la Ville qu'il importe de refacturer aux bénéficiaires du Service.

16. Subside pour l'association « O du Rêve ». Approbation.

Une demande de subvention de 1.000 € a été introduite par l'ASBL « O du Rêve » pour l'exercice 2011.

17. Approbation de dépenses sur base de l'urgence impérieuse et imprévisible. Prise d'acte de la décision du Collège du 23 mai 2011.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

18. Equipements voirie et égouttage Ancien Casino. Avenants aux contrats d'Auteur de projet et de travaux. Approbations.

En son temps, le Conseil communal ainsi que le Collège avaient organisé d'une part, les marchés de services (études de l'aménagement de la rue de l'Ancien Casino) et d'autre part, le projet d'aménagement du site ainsi que la convention de cession de maîtrise d'ouvrage et du contrat d'auteur de projet.

Entre-temps, l'ordre de commencer les travaux a été donné à la société ADYNS qui a posé les égouttages. La société wallonne des eaux a modifié son réseau et la société ORES a implanté l'éclairage public et modifié les réseaux de distribution de gaz.

Parallèlement, la société Habitat du Pays Vert a rénové avec le concours de la Société Wallonne du Logement les logements le long de ces terrains.

Ces logements sont aujourd'hui réceptionnés et occupés par des ménages répondant aux conditions édictées par la Région wallonne pour l'occupation d'immeubles sociaux.

Lors de la pose de l'égouttage, un litige est intervenu entre le propriétaire d'un immeuble voisin, la ville et la société ADYNS. Les travaux furent arrêtés pour permettre aux experts et aux avocats de développer leur thèse.

Le tribunal a statué en indiquant qu'il n'y avait pas de relation entre ces travaux et les problèmes existants et/ou apparus au sein de la propriété voisine.

Entre-temps, le propriétaire de cette maison dont une aile avait été construite assez récemment a sollicité l'intervention de la ville pour acquérir ce bien ou faciliter sa réalisation.

Le Conseil communal sera saisi au mois d'août sur le projet d'acquisition de cette maison pour laquelle un pignon doit être stabilisé avant d'offrir un logement public bien situé, à proximité de la gare, des services scolaires et autres, et bientôt desservi pour des emplacements de stationnement.

Entre temps, le Collège a été saisi de requêtes émanant des riverains pour faciliter l'usage de la placette et de la desserte à aménager.

Il est apparu qu'un recouvrement en dolomie ne se prêterait pas à un usage automobile soutenu. Les expériences de la zone de stationnement du CEVA sont là pour démontrer l'absence de durabilité de ce type de recouvrement. Le Collège en accord avec la Société Wallonne du Logement a sollicité de l'auteur de projet un avenant contenant notamment un recouvrement en béton coloré et strié, en lieu et place de la dolomie.

SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

19. Déclassement du tracteur Same n°537. Approbation.

Le tracteur agricole (faucheuse) SAME n°537 Laser 110 DT du service Espaces Verts est devenu vétuste.

Des crédits ont été inscrits au budget extraordinaire 2011 en vue de remplacer ce dernier.

20. Fourniture de matériaux pour l'entretien des voiries par la Régie. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit de 40.000,-€ est inscrit au budget 2011, en vue de l'acquisition de matériaux pour l'entretien des voiries par la Régie.

Dans ce cadre, le Service Technique Communal a dressé la liste des matériaux qu'il envisage acquérir.

21. Remplacement et adaptation de la signalisation routière. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Afin de remettre en ordre la signalisation dans les villages de Moulbaix, Ormeignies et Maffle ainsi que dans les écarts du Faubourg de Bruxelles, un crédit de 10.000 € a été inscrit au budget extraordinaire de 2011.

De nombreuses plaques de rue deviennent en effet illisibles dans les villages et écarts de faubourg précités.

A cet effet, il est proposé d'acquérir le matériel nécessaire à ces remplacements et adaptations.

22. Réparation extraordinaire du Manitou n°650. Prise d'acte et approbation de la dépense.

Le Manitou utilisé par les Services Espaces Verts et Techniques est tombé en panne suite au bris de la pompe hydraulique.

Cet engin est nécessaire au fonctionnement quotidien des services, la dépense relative à la réparation a donc dû être approuvée en urgence.

Dès lors, l'engin a été conduit chez l'entreprise Loiselet afin d'établir un devis. Il a par ailleurs été proposé de reconnaître la spécificité du fournisseur et de désigner l'entreprise Loiselet et Fils pour cette maintenance extraordinaire.

23. Acquisition d'un aspirateur de rue. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre de la propreté et de la salubrité publiques de la Ville, les ouvriers sont constamment sur la brèche.

En général, les axes routiers, les voiries locales et les places publiques sont bien entretenus.

Toutefois, il est indispensable d'améliorer les moyens mis à la disposition de ces travailleurs et de remplacer au moins pour partie la célèbre charrette que poussent ces vaillants travailleurs, équipés d'une pince, prélevant, ça et là, une boîte écrasée, une enveloppe de chips ou encore des mégots de cigarettes accumulés à proximité notamment des débits de boissons ou des lieux où se rassemble un certain nombre de personnes.

D'autres communes se sont équipées d'un aspirateur de déchets pour joindre l'objectif de sécurité et de salubrité publique.

Les résultats sont à la hauteur des investissements réalisés. Cet équipement a pu être testé et pourrait permettre aux ouvriers non seulement de récupérer du temps de travail et de disposer de ces récupérations pour d'autres tâches, mais aussi et surtout de faciliter leur besogne.

24. Acquisition d'une mini-grue. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

La grue utilisée actuellement par les services a été acquise en 1992, et a atteint plus de 15.000 heures de travail.

Il est dès lors temps de procéder à son remplacement. Son déclassement fera l'objet d'un prochain dossier soumis à l'approbation du Conseil communal.

ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

25. Acquisition de tables pique-nique et de corbeilles permettant le tri sélectif des déchets. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le Service Espaces Verts prévoit l'acquisition d'un espace de repos pour adolescents à implanter dans le quartier de la gare, ainsi que l'acquisition de 5 corbeilles de tri sélectif des déchets pour le centre-ville.

Ce marché de fournitures est divisé en lots :

- Lot 1 - « Fourniture d'un espace de repos en partie couvert, équipé de bancs ou d'éléments assis-debout et muni d'une table ».
- Lot 2 – « Fourniture de corbeilles permettant le tri sélectif des déchets ».

26. Campagne de prévention de déchets ménagers organisée par IPALLE. Principe de remboursement à hauteur de 50% de la valeur des bacs à composter aux 30 premiers Athois inscrits à la formation. Approbation.

L'intercommunale IPALLE incite la population à diminuer la quantité de déchets organiques de cuisine et de jardin collectés dans les OM en les compostant à domicile.

Dans cette optique, IPALLE organise des séances de formation compost de 2 heures dans chacune des 23 communes de Wallonie picarde.

La formation compost aura lieu à Ath, le samedi 10 septembre 2011.

Lors des formations, les citoyens participants ont l'occasion d'acheter des bacs à composter à prix avantageux.

La Ville d'Ath souhaite soutenir l'initiative en remboursant 50% de la valeur de ces bacs aux 30 premiers Athois inscrits à la formation.

BATIMENTS SCOLAIRES

27. Acquisition de stores pour diverses implantations. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

La Ville d'Ath organise l'enseignement fondamental sur 20 sites différents. Le Collège communal a entrepris un programme de rénovation en tenant compte des besoins et des moyens financiers de la collectivité, tout cela afin d'assurer un milieu favorable pour l'enseignement prodigué aux enfants qui fréquentent les différentes implantations.

En ce qui concerne les économies d'énergie (remplacement des boiseries, isolation...), le département du Conseiller en Energie suggère les mesures à prendre au travers des propositions qui sont avancées par le Collège.

Pour ce qui est des peintures ou autres rénovations plus lourdes, elles sont souvent confiées aux différentes cellules des services techniques communaux, comme au Faubourg de Tournai, à Meslin-l'Evêque, Bouvignies et bientôt à Houtaing et Ormeignies.

Un autre volet concerne les protections solaires ; certaines classes orientées au Sud ou à l'Ouest sont en contact direct avec l'ensoleillement et nécessitent la pose de stores ou tentures.

Il a été relevé en collaboration avec les directions, le personnel enseignant et parascolaire, les éléments qui devaient être remplacés vu leur vétusté et ceux qui devaient tout simplement être placés pour améliorer les situations de certaines classes.

DOUANES ET ACCISES

28. Contrat d'occupation entre la société anonyme GEFECO BENELUX et la Ville d'Ath pour le bâtiment occupé par les Douanes et Accises à Ghislenghien. Approbation.

En date du 26 juin 1987, la Ville a conclu avec la S.A. « Transports Vandecasteele », un bail d'une durée de dix-huit années consécutives prenant cours le 1^{er} juillet 1987 pour se terminer de plein droit le 1^{er} juillet 2005 pour l'occupation, par le Bureau des Douanes et Accises, d'un entrepôt.

L'article 3 de ce bail stipulait que la tacite reconduction ne pouvait en aucun cas être invoquée.

Par ailleurs, un contrat de location a également été conclu entre la Ville et la Régie des Bâtiments pour une durée de neuf années consécutives prenant cours le 1^{er} août 1987 avec prorogation annuelle, et portant sur la location du 1^{er} étage et des 4 garages de cet entrepôt.

Depuis 2005, la pertinence de l'existence d'un bureau des Douanes et Accises à Ghislenghien a été posée par l'Administration régissant les Douanes et Accises.

Une modernisation des différents bureaux a donc été envisagée qui pouvait impliquer pour notre bureau local des modifications dans l'occupation du bâtiment voire même un déménagement pur et simple.

Après diverses négociations, il est apparu que le bureau de Ghislenghien serait effectivement maintenu mais qu'il serait également développé.

La période qui se déroule depuis le 1^{er} juillet 2005 doit toutefois être régularisée, il a donc été proposé à la S.A. Gefco, une convention de mise à disposition.

SERVICE INCENDIE

29. Convention PZO 2011 de la pré-zone opérationnelle Hainaut Ouest. Adhésion.

En séance du 30 mars 2011, le Conseil communal a approuvé la convention 2010 entre le Ministère de l'Intérieur et la Ville de Tournai dans la cadre de la pré-zone opérationnelle Hainaut Ouest.

La Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile modifie l'organisation des services de secours non policiers.

L'Arrêté royal du 28 avril 2011 porte sur l'octroi, aux communes concluant avec l'Etat, une convention pré-zone opérationnelle, de subsides pour les frais de personnel, d'infrastructure, de matériel et d'équipement et de coordination.

Le manuel PZO du 8 février 2011 est relatif à la prolongation des pré-zones opérationnelles (PZO2-110208).

Les communes organisant un service d'incendie sur le territoire d'une même zone sont invitées à constituer une PZO.

30. Collaboration des Services Incendie de Leuze-en-Hainaut et Beloeil dans le cadre des missions de prévention. Augmentation des prestations des agents mis à disposition et prorogation des conventions de mise à disposition.

En séance du 4 février 2011, le Conseil communal a décidé, notamment :

- a) d'accepter la mise à disposition, avec effet au 1^{er} décembre 2010 d'un Lieutenant volontaire du service incendie de Leuze-en-Hainaut et d'un Sous-Lieutenant volontaire du service incendie de Beloeil à raison de maximum 10 heures/semaine sur base de déclarations de créance et ce, pour une durée de 6 mois renouvelable.
- b) d'approuver les conventions de mise à disposition.
- c) de donner délégation à Monsieur le Bourgmestre et à Monsieur le Secrétaire communal – ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de lesdites conventions.
- d) de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

L'arrêté royal du 8 novembre 1967 portant, en temps de paix, organisation des services communaux et régionaux d'incendie et coordination des secours en cas d'incendie, tel que modifié, prévoit la possibilité, pour une commune dans l'impossibilité d'exercer ses missions de prévention, de conclure une convention avec une autre commune, pour l'exercice de celle-ci et plus particulièrement, ses articles 21 à 22 bis.

Le délai de 6 mois est expiré et il y a dès lors lieu de proroger la mise à disposition d'un Lieutenant volontaire du service incendie de Leuze-en-Hainaut et d'un Sous-Lieutenant volontaire du service incendie de Beloeil pour une nouvelle période de 6 mois à partir du 1^{er} juin 2011.

De plus, les missions de prévention n'ont plus été réalisées de manière régulière durant ces dernières années, ce qui a engendré un retard considérable et ces dernières doivent être assurées afin de respecter les délais légaux.

Ce phénomène a donc généré une surcharge de travail et que par conséquent, le rythme des prestations des agents susmentionnés a dépassé le maximum de 10 heures/semaine.

SERVICE INFORMATIQUE

31. Acquisition et installation d'un système de climatisation pour la salle des serveurs. Approbation du projet et choix du mode de passation de marché.

Une merveilleuse opportunité est apparue avec la restauration de l'ancien hôtel de police qui sera bientôt investi par bon nombre de services communaux.

Après une étude serrée des besoins de chacun, la possibilité s'est révélée de loger l'ensemble du service informatique sur un même et seul plateau : Une réserve technique, une salle des serveurs, deux bureaux d'informaticiens et un atelier.

Tout cela sans devoir changer le cloisonnement, il fallait juste revoir l'isolation et garantir les étanchéités spécifiques à une salle des serveurs, ainsi que la protection incendie.

Dès la fin des travaux, une grande partie des serveurs gagnera la nouvelle salle des serveurs.

Sans doute l'an prochain, l'ancienne salle des serveurs pourrait alors être revue quelque peu et devenir ainsi une salle de secours et de sauvegardes.

Dans l'immédiat, les deniers communaux seront bien mieux investis dans l'acquisition et l'installation d'une nouvelle climatisation dans la nouvelle salle des serveurs. Le second groupe de climatisation étant déjà disponible sur base d'une acquisition antérieure préventive réalisée lors d'une période de canicule.

32. Acquisition de matériel pour équiper le réseau informatique principal (Backbone) et la salle des serveurs. Approbation du projet et choix du mode de passation de marché.

Le réseau informatique local étendu (en anglais Lan-Wan) constitue véritablement l'épine dorsale (en anglais Backbone) du système informatique, celui qui relie l'ensemble des postes de travail et qui les met en correspondance avec tous les serveurs de sécurité ou d'application métier.

Ce réseau dont l'origine remonte à 1997 est en constante révision et amélioration pour lui conserver toute son efficacité, voire même l'augmenter grâce aux nouvelles techniques sans cesse émergentes.

Des travaux ont ainsi été réalisés en 1999, 2000, 2003, 2005, 2006, 2008 et 2009.

Il est proposé aujourd'hui de poursuivre le remplacement et la mise en service des appareils nécessaires à la mise en place de ces différents réseaux virtuels (Vlan) au sein de la cité administrative.

33. Acquisition de matériel et de logiciels complémentaires pour les Services communaux. Approbation du projet et choix du mode de passation de marché.

La Ville d'Ath et son CPAS disposent d'installations informatiques à la hauteur de leurs besoins, lesquelles permettent à tout le personnel de travailler dans de bonnes conditions.

Actuellement le parc s'élève à plus de 30 serveurs physiques et virtuels et environ 250 postes de travail répartis dans toutes les implantations administratives de la cité des géants.

Pour maintenir ce parc en parfait état de fonctionnement et lui conserver toute son efficacité, il est nécessaire de le renouveler partiellement chaque année.

Ainsi aujourd'hui, le service communication, le service AJI et le service informatique ont besoin que l'on renouvelle leur parc de portables.

Il peut arriver aussi qu'un appareil tombe en panne, c'est ainsi le cas du projecteur pour les écoles et celui du service informatique utilisé pour les démonstrations en interne, il faut alors bien prévoir leur remplacement.

C'est ce qu'il est proposé de faire aujourd'hui au travers de ce projet de marché public de fournitures et de services, visant à renouveler un certain nombre de stations de travail, ainsi que divers autres éléments matériels des installations au sein des différents services.

A noter également que depuis plus de 5 ans, la Ville d'Ath a entamé un vaste programme d'adaptation de son parc informatique en ce qui concerne les aspects environnementaux.

34. Adaptation logicielle de l'application de gestion ATAL des Services techniques communaux. Approbation du projet et choix du mode de passation de marché.

La Ville est équipée du logiciel « ATAL » de la firme Stesud de Marche-en-Famenne pour la gestion des services techniques communaux, et ce depuis 2002.

Ce programme a immédiatement séduit les services qui l'utilisent donc depuis près de 10 ans.

L'application a déjà fait l'objet de nombreuses adaptations et extensions, notamment en 2003 (module garage), 2005 (module espaces verts) et en 2008 (gestion du prêt des barrières Nadar et des accessoires pompiers).

Ce logiciel très complet est devenu réellement indispensable pour toute la gestion des services techniques et l'on ne compte plus les services rendus pour organiser le travail des ouvriers ou pour fournir d'importantes statistiques.

Au fil du temps, le logiciel qui tourne toujours dans un environnement « Windows 2000 » est devenu obsolète de par sa présentation graphique et ses possibilités d'utilisation au quotidien.

ABATTOIR COMMUNAL

35. Prestations d'abatteurs. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

L'abattoir communal sera dépourvu dès le mois de septembre de l'un de ces abatteurs qui a mis fin à la convention qui le liait à l'Administration communale.

L'abattoir ne peut se permettre de fonctionner sans remplacer cet abatteur. Afin de faciliter notamment le recrutement et la gestion du personnel, faire appel à des prestations de services d'abatteurs au travers d'une tierce société constitue la meilleure solution, à l'heure actuelle.

Un cahier des charges relatif aux clauses administratives et techniques a été établi.

Les clauses techniques reprennent notamment les exigences en matière d'horaire, de compétences et de respect des normes édictées par l'Abattoir en matières d'hygiène.

ACTION JEUNESSE INFO

36. Eté solidaire. Convention avec le C.P.A.S. maison de repos « Les Primevères ». Approbation.

Chaque année, un projet est rentré dans le cadre de l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire » initié par le S.P.W.

Le projet a été approuvé par le Collège communal le 16 mai 2011.

Le projet consiste en une rencontre intergénérationnelle à la Maison de repos « Les Primevères » à Ath. Les participants au projet pourront organiser des animations pour les résidents et les accompagner dans leur vie quotidienne. L'objectif est de tisser des liens entre les aînés et les jeunes.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention.

* * * * *